



CONSTRUCTION DU BARRAGE HYDROELECTRIQUE DE NACHTIGAL : DE L'ENTHOUSIASME AU DESESPOIR DES COMMUNAUTES ENVIRONNANTES

POLICY BRIEF



Octobre 2022

Introduction

Le barrage hydroélectrique de Nachtigal sur le fleuve Sanaga au Cameroun, est en cours de construction depuis 2018 par la Nachtigal Hydro Power Company (NHPC), une société de droit camerounais créée le 7 juillet 2016. La construction de ce barrage bénéficie de l'appui financier de plusieurs partenaires à l'instar d'Electricité de France (EDF), AFRICA50, STOA, la Société Financière Internationale (SFI) et la société néerlandaise de financement pour le développement (FMO). Le projet vise à développer, construire et exploiter une centrale hydroélectrique de 420 MW au Cameroun. Selon les promoteurs du projet, ce barrage sera connecté au réseau interconnecté du Sud et, lorsqu'il sera opérationnel en 2023, il fournira de l'électricité à faible coût. L'électricité sera vendue à la compagnie nationale d'électricité du Cameroun (ENEO) dans le cadre d'un contrat d'achat d'électricité pour une durée de 35 ans. Rappelons que le projet est une priorité nationale pour sécuriser

davantage le système électrique du Cameroun. Dès le départ les communautés riveraines du barrage ont accueilli avec enthousiasme ce projet. Elles ont d'ailleurs fait des rites traditionnels afin de demander aux ancêtres de bénir ledit projet. L'adhésion des communautés était justifiée par le fait que l'entreprise en charge de la construction de cet ouvrage avait promis une amélioration significative du niveau de vie des populations.

Seulement à l'approche de la fin des travaux, les communautés qui hier étaient fier d'accueillir le projet sont tombées dans un désespoir total. Elles dénoncent de nombreuses violations et/ou non-respect des engagements par la NHPC.

Ce briefing note est rédigé pour rendre compte des différents impacts sociaux et environnementaux que les communautés et les corps socio-professionnels subissent liés à la construction du barrage.

1. La consultation inadéquate des communautés riveraines

L'analyse des informations et des données recoupées dans la localité, permet de comprendre que les communautés riveraines n'ont pas été consultées de manière adéquate. Cette mauvaise consultation des communautés est le pilier central qui a amplifié tous les problèmes liés à la construction du barrage Nachtigal. En effet, les communautés affirment avoir été influencées voire intimidées lors des réunions de consultation. Les premières études menées dans le cadre du projet n'avaient pas pris en compte l'activité de pêche qui avait été jugée comme étant itinérante. Par conséquent, les pêcheurs et mareyeuses n'avaient pas été consultés en ce temps. Par ailleurs, toutes les personnes impactées par le projet n'ont pas été enregistrées, avec pour corollaire la non évaluation ou la sous-évaluation des propriétaires des carrières de sable ainsi qu'un manque d'informations sur les étapes de mise en œuvre des plans de restauration des moyens d'existence et

du plan de réinstallation. Aussi, les communautés ignorent le mécanisme de compensation, d'indemnisation et de gestion des plaintes de la NHPC, car aucune plainte déposée depuis 2015 individuellement ou collectivement n'a reçu de réponse favorable ni défavorable si ce n'est des accusés de réception. De plus, la base de calcul des indemnisations n'est pas clairement expliquée aux impactés. Par exemple une base de prix des carrières était de 6 600 000 XAF sans considération de la rentabilité ou de la superficie. En outre, avec l'évolution du temps, les communautés pensent qu'elles n'avaient pas été suffisamment informées sur tous les impacts du barrage, les modalités d'indemnisation et que la communication est opaque entre elles et la NHPC.

¹ Plan de gestion environnementale et sociale, version finale du 24 octobre 2016 P.09 ; PP 218

² Ibid, P.11.

2. Les impacts socio-économiques importants

Les impacts sociaux et économiques liés à la construction du barrage sont multiples et variés.

2.1 Déplacements physiques et réinstallations problématiques

Les déplacements physiques concernent le déplacement des ménages et celui des sites sacrés suivi de leur réinstallation qui se sont fait en violation des droits des bénéficiaires. Environ six (06) ménages dont deux qui se trouvent à Ndokoa, deux à Ndji, un à Ebang et un à Nyom² ont fait l'objet de déplacement physique dû à l'emprise du barrage. De nombreuses plaintes des personnes réinstallées sont enregistrées et persistent. Une des personnes ayant été délocalisée du fait du projet dans le village de Ndji relève l'étroitesse de son nouvel espace. Etabli précédemment sur 900 m², elle est aujourd'hui sur 400 m² et souffre du manque d'espace pour le fumier, planter les arbres fruitiers perdu qui n'ont pas été pris en compte lors de la compensation, pas de servitude. Elle « réclame à la NHPC le reste de parcelle de terrain qui était de 502 m² et rien de plus ».

Dans le village Ndokoa une tradipraticienne qui vivait sur les rives de la rivière Sanaga n'est pas contente de son déplacement. Avec des larmes aux yeux, elle affirme que « la toiture de la maison que NHPC a mise à ma disposition coule ». Elle poursuit « le point d'eau est inutilisable et tari souvent ; je n'ai plus l'accès facile aux plantes que j'utilise pour soigner mes malades, je suis obligée de payer les enfants sur la pirogue pour aller me chercher ces plantes de l'autre bord de la Sanaga ce qui est très coûteux pour moi et mes malades en souffrent énormément ». Elle révèle par ailleurs, qu'elle n'a pas été consultée pour le choix du site ni du plan de construction de sa nouvelle maison.

On observe aussi la perte des savoirs traditionnels locaux du fait du déplacement des sites sacrés de Binandjengue et de Ndokoa. Pour les communautés les pouvoirs des esprits qui étaient sur ces sites ont diminué, et estiment qu'il y a plus de maladie et des morts dans les

villages, car elles n'ont plus accès à certains produits de la pharmacopée qu'elles prenaient dans le site sacré et dans l'eau étant donné qu'elles n'ont plus accès à l'eau. Ces dernières se plaignent du montant reçu de trois (03) millions de Francs CFA jugé dérisoire pour l'indemnisation des sites sacrés et réclament une indemnisation de leurs sites sacrés au vu de ce qu'elles ont perdu.



³ Cf. Plan de restauration des moyens d'existence des sableurs.

⁴ Cf. Plan d'action de réinstallation et d'indemnisation (PAR)

2.2. La paralysie des principales activités économiques de la zone

La construction du barrage a entraîné la perte des moyens de subsistance et des activités exercées par les communautés avant l'installation du barrage. Les communautés menaient de nombreuses activités, ce qui

permettait à l'économie locale de tourner. Il s'agissait de **la Pêche, du Sable, du Mareyage, la Restauration, du Ramassage des PFNL, de l'Agriculture.**

2.2.1. Le calvaire des pêcheurs et mareyeuses

Depuis mars 2019 les pêcheurs de la zone de construction du barrage ont été interdits de continuer à mener leur principale activité génératrice de revenus, ceci a complètement fait chuter leur économie. Les documents du projet indiquent que 117 pêcheurs ont perdu leur activité et n'ont pas reçu grande chose de NHPC en guise d'indemnisation.

Avant la construction du barrage, le revenu journalier moyen des pêcheurs était estimé à 16 700 FCFA, le revenu mensuel à 500 000 FCFA et le revenu trimestriel à 1 500 000 FCFA en fonction des saisons de pêche.

Pour la compensation, les pêcheurs avaient été répartis en trois catégories à savoir : les vulnérables c'est-à-dire ceux qui devaient arrêter l'activité de pêche du fait de l'âge ou des maladies ; ceux qui ne devaient plus continuer mais se reconvertir en d'autres activités génératrices de revenus et ceux qui devaient continuer dans une autre zone. Seuls quelques vulnérables et quelques personnes qui avaient choisi de continuer à exercer l'activité de pêche ont perçu de la NHPC une indemnisation symbolique oscillante entre 150.000, 250 000 et 450.000 FCFA afin de s'acheter le matériel de pêche ou démarrer une nouvelle activité. Ce montant ne pouvait pas couvrir un tiers du coût du matériel. Pour eux, cela est très insignifiant au regard de ce qu'ils gagnaient par le passé lorsque l'activité de pêche était fonctionnelle dans la zone. Les pêcheurs qui avaient opté de se reconvertir vers d'autres activités n'ont rien reçu de la NHPC qui leur demande toujours d'attendre après plus de 03 années. En mars 2022 NHPC a arrêté un nouveau montant de 1 500 000 FCFA pour compen-

ser les pêcheurs après plusieurs revendications au lieu de 10 000 000 FCFA que ces derniers réclamaient. C'est au mois de juillet 2022 que quelques pêcheurs recensés ont perçu cet argent, ces derniers trouvent cela insuffisant pour tout une vie. Cette situation est à l'origine du désarroi de la plupart des pêcheurs de la localité.

Selon le plan de gestion environnementale et sociale du projet de construction du barrage Nachtigal, 83 mareyeuses sont impactées. En 2016, la NHPC avait promis de donner la somme de 100 000 FCFA aux mareyeuses pour qu'elles puissent mener d'autres activités en attendant la phase de mise en eau où elles pourront reprendre leur activité. Seules quelques femmes dites vulnérables (3 personnes) ont reçu cet argent mais, estiment que cela ne représente absolument pas grand-chose. Car avant l'installation du barrage, elles gagnaient environ 100 000 à 200 000 FCFA par semaine grâce à leur activité. Au mois de mars 2022 NHPC a revu le montant de compensation des mareyeuses à 850 000 FCFA après multiples revendications au lieu des 5 000 000 FCFA que ces dernières réclamaient. C'est au mois de juillet 2022 que quelques mareyeuses ont perçu cet argent, mais elles trouvent cela insuffisant pour tout une vie.

2.2.2. Le drame des sableurs

D'après le PGES, 908 sableurs ont perdu leurs revenus. Seuls quelques sableurs, ont reçu une indemnité financière de NHPC. Ceux de la zone rouge et de la zone verte recevaient le même montant d'indemnisation sur la base d'un projet.

Alors que la majorité des sableurs restent dans l'attente de leurs indemnisations, ceux qui ont perçu les indemnisations financières estiment qu'elles sont faibles et ne représentent pas grand-chose par rapport à ce qu'ils gagnaient lorsque l'activité de sable était florissante dans la localité. Car par pirogue de sable le propriétaire de carrière avait 10000 FCFA, le plongeur avait 3500 FCFA, le déchargeur de la pirogue avait 1000 FCFA et l'équipe des chargeurs de camions (04 à 06 personnes) avait 6000 FCFA. Ces artisans du sable réclament aujourd'hui non seulement le paiement des indemnités promis par NHPC, mais surtout la réévaluation des carrières et des dépôts de sable. Il est établi que le recensement des différents carrières et dépôts de sable n'a pas suffisamment pris en

compte l'ensemble des personnes en cause. En effet, la NHPC a procédé à trois recensements sans expliquer clairement aux communautés la méthodologie de recensement adoptée. Par conséquent sur la liste définitive soit les noms des propriétaires de carrières et dépôts ne s'y trouvent pas, soit le nombre de carrières et dépôts ne reflète pas la réalité. Les sableurs avec insistance ont demandé à la NHPC de reprendre les recensements.



2.2.3. L'Agriculture en péril

Les agriculteurs concernés par la perte de leurs terres agricoles du fait du projet du barrage sont au nombre de 856. Ces derniers, après le recensement de leurs cultures (manioc, plantain, papayer, etc.) par la NHPC, ont reçu une indemnisation financière et des terres agricoles de leur choix ont été achetées par la NHPC et mise à leur disposition dans les différentes localités. Aussi, la NHPC a mis à la disposition de ces derniers des plants (bananiers-plantains) afin qu'ils continuent à mener leur activité. Sur le terrain, certains agriculteurs impactés par la construction du barrage Nachtigal ne sont pas satisfaits de ce qu'ils ont perçu de la NHPC comme indemnisation, d'autres ont trouvés que les plans de bananiers plantains et cacaoyers remis n'étaient pas de bonne qualité, c'est-à-dire qu'ils étaient fragiles et pouvaient facilement dépérir s'ils n'étaient pas correctement pris en charge. En somme, le barrage a entraîné

des grandes pertes des terres agricoles, ce qui a ralenti le système des récoltes et des ventes des produits vivriers sources de revenus. Aussi, ces terres agricoles se perdent de plus en plus à cause du débordement des limites initiales de la DUP qui entraîne la destruction des plantations et pour lesquelles les communautés réclament l'indemnisation.

Toutes ces différentes activités qui permettaient aux ménages d'assurer leurs besoins en termes d'éducation, de santé, et d'alimentation, etc. ne sont plus menées dans les différentes localités traversées par le barrage hydroélectrique de Nachtigal, cela ne relève que d'un souvenir car il est interdit aux communautés d'entrer dans l'eau dans le périmètre du barrage.

⁵ Cf. PGES 2011

2.3 Aggravation des fléaux sociaux

La perte des activités génératrices de revenus et la déstructuration du tissu économique ont entraîné un chômage sans précédent dans la localité de construction du barrage. Le problème d'emploi se pose véritablement avec acuité. Parmi les mesures compensatoires en faveur des communautés proposées par la NHPC figurait en bonne place la priorité dans le recrutement des populations locales. De nos jours, les promesses d'emploi faites ne sont

pas respectées car, même pas 10% des locaux ne travaillent au barrage. « Nos enfants sont sans emplois, ceux qui se débrouillaient dans le fleuve n'y ont plus accès, la vie devient très dure pour nous pourtant le barrage peut nous offrir le travail », s'exclame un riverain du barrage.

Ainsi on note dans la zone la recrudescence du vol, de la délinquance juvénile, de la prostitution et des divorces dans les ménages.

3. Les impacts environnementaux relevés dans la zone de construction du barrage Nachtigal

Selon le rapport de l'étude d'impact environnemental et social, la construction du barrage doit entraîner la libération de près de 186 800 tonnes équivalent de CO2 par an due au défrichage et d'environ 14 000 tonnes équivalent de CO2 par an au niveau de la retenue d'eau. A contrario une étude menée par Action for a Sustainable Environment (ASE), une organisation de la société civile camerounaise démontre que la construction du barrage hydro-électrique de Nachtigal va libérer environ 469 342,97 tonne équivalent CO2 par an, un taux largement supérieur à celui prévu par EIES du projet. Si à cela

on ajoute les émissions de CO2 dues au débordement de la DUP on aura d'énormes quantités de gaz à effet de serre libérées dans la nature, conduisant ainsi au changement climatique. Les communautés relèvent déjà la rareté des pluies, l'augmentation de la température et des vents violents dans la ville de Batchenga.

Il faut également relever la destruction de plus de 2000 hectares de forêt. Cette forêt contenait les plantes médicinales et autres produits forestiers non ligneux tels que le djansang les feuilles de marantacées, écorces, feuilles, les plantes.



Conclusion et recommandations

Le projet de construction du barrage Nachtigal a été désigné dès le début de catégorie A car il y avait plusieurs risques impliqués dans la mise en œuvre du projet, et cela pouvait entraîner des impacts environnementaux et sociaux négatifs importants. Ces impacts devaient être compensés par la mise en place d'un certain nombre de mesures préconisées par certains bailleurs du projet tels que les normes environnementales et sociales de la Banque Mondiale, les politiques de sauvegardes de la BAD et bien d'autres. Malheureusement la réalité vécue par les PAP sur le terrain montre à suffisance que ce projet est en contradiction avec ce que prévoit les normes environnementales et sociales des bailleurs de fond.

Au regard de l'ampleur des impacts observés et décriés, nous recommandons :

A NHPC de :

- Faire un audit indépendant de la mise en œuvre du projet depuis son démarrage jusqu'à nos jours ;

- Consulter en permanence les communautés pour le choix et la réalisation des ouvrages les concernant ;
- Informer régulièrement les communautés sur l'évolution du projet ;
- Respecter scrupuleusement les sauvegardes sociales et environnementales des bailleurs du projet ;
- Mettre à la disposition des communautés le cahier de charge du projet.

Aux bailleurs du projet (la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque Néerlandaise de développement (FMO), bref le groupe des prêteurs) de :

- Suivre minutieusement la mise en œuvre du projet de construction du barrage hydroélectrique de Nachtigal ainsi que tous les projets qu'ils financent.



B.P. 2969 Yaoundé-Cameroun

Tel.: (+237) 222 208 059 GSM. (+ 237) 670 248 708

E-mail : ifisynergygroupcam@gmail.com

Siège : Carrefour du Camp SIC Tsinga en face de la micro finance FODEC

International Financial Institution Synergy Group (IFI SYNERGY)

IFI Synergy Group, est une plateforme de la société civile camerounaise créée en 2015 et donc le secrétariat est assuré par Green Development Advocates (GDA). Sa mission est de s'assurer que les droits des communautés locales et autochtones sont respectés dans la mise en œuvre des projets financés par les institutions financières internationales au Cameroun (Banque mondiale, BAD, AFD, FMO, etc.). Les organisations membres de IFI sont notamment : GDA, ASE, SYNAPACAM, RADER, SAILD, DYPAMAK, YPD, WOAC, ASTRADHE, CNCD, COMAID, RELUFA.